



04 > 28  
MARS JUN

VOIRIE

# Parvis de l'église et place Honoré de Balzac

Du 4 mars au 28 juin 2024

En raison de travaux de restauration des vitraux de l'Eglise Saint-Guénolé, réalisés par l'entreprise MAISON GREVET pour le compte de la Commune de Batz-sur-Mer, il convient de réglementer la circulation et le stationnement sur le parvis de l'Eglise (stockage ponctuel de matériaux) ainsi que dans la petite venelle (échafaudage) et sur la place Honoré de Balzac (base Vie).

- > L'entreprise sera autorisée à stocker ponctuellement ses matériaux sur le parvis de l'Eglise et à installer son échafaudage dans la venelle adjacente au droit du chantier
- > Quatre places de stationnement seront neutralisées place Honoré de Balzac, pour l'installation d'une base vie (bungalow, WC autonome et véhicule de chantier).



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII  
44740 Batz-sur-Mer  
accueil@mairie-

batzsurmer.fr

02 40 23 92 25

Conformité RGA

Non conforme